



Développement EDF EN Canada

## Parc éolien Nicolas-Riou

### Avis de projet

Déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques

18 juin 2014





## □ TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET .....	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET .....	1
3	TITRE DU PROJET .....	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET .....	2
5	LOCALISATION DU PROJET .....	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS .....	2
7	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES.....	3
7.1	Phase développement.....	3
7.2	Phase construction.....	3
7.3	Phase exploitation .....	3
7.4	Phase démantèlement .....	4
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET.....	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS.....	5
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET .....	6
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES .....	6
12	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC .....	6

## □ LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du projet – Parc éolien Nicolas-Riou



<b>À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques</b>	<b>Date de réception</b>
	<b>Numéro de dossier</b>

## 1 Initiateur du projet

<b>Nom :</b>	<b>Développement EDF EN Canada inc.</b>	
<b>Adresse :</b>	1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910 ----- Montréal (Québec) H3B 1H4	
<b>Téléphone :</b>	514 397-9997	
<b>Télécopieur :</b>	514 789-2807	
<b>Courriel :</b>	Alex.Couture@edf-en.ca	
<b>Responsable du projet :</b>	<b>Alex Couture, Directeur – développement de projets</b>	
<b>Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec</b>	Développement EDF EN Canada inc. : <b>1165256885</b>	

## 2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

<b>Nom :</b>	<b>PESCA Environnement</b>	
<b>Adresse :</b>	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0	
<b>Téléphone :</b>	418 364-3139	
<b>Télécopieur :</b>	418 364-3199	
<b>Courriel :</b>	nleblanc@pescaenvironnement.com	
<b>Responsable du projet :</b>	<b>Nathalie Leblanc</b> Coordonnatrice de l'étude d'impact sur l'environnement	

### 3 Titre du projet

Parc éolien Nicolas-Riou

### 4 Objectifs et justification du projet

Développement EDF EN Canada inc. envisage de développer un parc éolien au Bas-Saint-Laurent. Ce projet sera soumis à Hydro-Québec Distribution dans le contexte de l'appel d'offres A/O 2013-01 pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne, soit 300 MW dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 MW dans l'ensemble du Québec, selon les délais de livraison suivants :

- 100 MW au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016;
- 350 MW au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Le projet prévoit l'installation de 75 à 150 éoliennes de 2 ou 3 MW chacune, pour un parc éolien d'une puissance nominale de 200 à 300 MW. La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Ce projet de parc éolien se démarque par la qualité du gisement éolien du territoire, la proximité d'une ligne de transport d'Hydro-Québec et par la faisabilité technique. Le projet vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur, tout en respectant les exigences de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, les intérêts de la communauté et les éléments environnementaux à protéger. Les règlements de contrôle intérimaire (RCI) des MRC concernées font d'ailleurs partie intégrante des paramètres de configuration du projet. Une demande de lettre d'intention à des fins de développement éolien a été acheminée au ministère pour le territoire public visé par le projet.

### 5 Localisation du projet

Le projet est prévu sur un territoire qui couvre 52 454 ha, réparti à 69 % dans la MRC Les Basques et à 31 % dans la MRC Rimouski-Neigette. Le territoire prévu d'implantation du parc éolien est situé au sud et à l'est du lac Saint-Mathieu, à environ 5 km au sud de la route 132 qui longe le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'une zone couvrant le territoire non organisé (TNO) Lac-Boisbouscache et en partie les territoires des municipalités de Sainte-Françoise, Saint-Médard, Saint-Guy et Saint-Mathieu-de-Rioux dans la MRC des Basques. Une partie des éoliennes pourraient aussi être implantées sur le territoire privé de la Seigneurie Nicolas-Riou, à Saint-Eugène-de-Ladrière, dans la MRC Rimouski-Neigette.

Le plan d'implantation des éoliennes et des chemins reste à déterminer, tout comme la proportion des éoliennes qui seront implantées en terres publiques et privées.

### 6 Propriété des terrains

Le territoire prévu d'implantation du parc éolien est de tenure publique à 43 % et privée à 57 %. À Sainte-Françoise, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard et Saint-Guy, le territoire privé est divisé en lots appartenant à plusieurs propriétaires alors que la Seigneurie Nicolas-Riou appartient à un unique propriétaire (carte en annexe A).

## 7 Description du projet et de ses variantes

Le projet comprend quatre phases : développement, construction, exploitation et démantèlement. Les trois dernières phases seront chacune détaillées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

### 7.1 Phase développement

Les principales activités de la phase développement seront les suivantes :

- Installation de mâts de mesure des vents;
- Consultation du public et relations avec les communautés;
- Obtention de contrats d'options en terres privées et, en terres publiques, de la lettre d'intention et de la réserve de superficie;
- Arpentage;
- Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement;
- Obtention du décret, des certificats d'autorisation et des permis de construction.

### 7.2 Phase construction

Les principales activités de la phase construction seront les suivantes :

- Transport et circulation des travailleurs et des camions lourds;
- Déboisement des superficies requises (chemins et aires d'implantation des éoliennes);
- Construction et amélioration des chemins (incluant le décapage des aires de travail);
- Installation des éoliennes (coulage des fondations et assemblage des tours, nacelles et pales);
- Aménagement du réseau collecteur (réseau électrique), du poste de raccordement et du bâtiment d'exploitation et de maintenance;
- Remise en état des aires de travail.

Des discussions sont en cours avec différents fabricants d'éoliennes et le choix du fabricant sera fait ultérieurement. Les éoliennes mesureront environ 130 à 180 m de hauteur (incluant la tour tubulaire et les pales). Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton, de différents types selon la nature du sol. Les composantes des éoliennes (tours, rotors, nacelles, pales) seront installées à l'aide de grues.

La surveillance environnementale durant les activités de la phase construction permettra à l'initiateur de s'assurer du respect des règlements et normes en vigueur et des mesures d'atténuation spécifiées à l'étude d'impact sur l'environnement, au décret gouvernemental, ainsi qu'aux permis et autorisations.

### 7.3 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation seront les suivantes :

- Fonctionnement des équipements;

- Transport et circulation des employés;
- Entretien régulier des équipements et des infrastructures du parc éolien, incluant au besoin les réparations et le remplacement de pièces.

Lors de la phase exploitation du parc éolien, des suivis seront réalisés, selon un programme qui aura été élaboré conformément aux exigences des autorités, et selon les impacts appréhendés. Les composantes environnementales qui feront l'objet de ces suivis seront précisées dans l'étude d'impact sur l'environnement.

#### **7.4 Phase démantèlement**

À la fin de la phase exploitation, les équipements du parc éolien seront démantelés, à l'exception d'une portion souterraine des bases de béton qui sera laissée dans le sol. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés, recyclés ou acheminés vers un site d'enfouissement ou de dépôt, selon les normes en vigueur. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements applicables et selon les engagements inclus au contrat d'achat d'électricité.

### **8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet**

L'étude d'impact sur l'environnement comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain. La configuration du parc éolien tiendra compte des composantes du milieu et des résultats des consultations auprès des intervenants du milieu et de la communauté. Elle tiendra également compte des RCI des deux MRC, relatifs au développement éolien. Ces règlements proposent des distances séparatrices de certains éléments du milieu (route, habitation, périmètre urbain).

L'étude préliminaire de site réalisée en 2011 et récemment mise à jour permet de décrire sommairement les principales composantes environnementales qui influenceront la configuration du projet. Le relief du territoire est montagneux, principalement dans la portion sud-ouest où un massif atteint plus de 450 m d'altitude. De nombreux lacs sont présents, les principaux étant les lacs des Îles et Boisbouscache en terres publiques, le lac des Vingt-Quatre Arpents dans la Seigneurie Nicolas-Riou, et les lacs Cossette, Long et des Baies, situés à la limite sud-est de la zone d'étude (annexe A). Le territoire est drainé par la Petite rivière Rimouski, la rivière Neigette, la rivière des Accores et la rivière Noire.

Le territoire est principalement forestier dans le TNO Lac-Boisbouscache et la Seigneurie Nicolas-Riou. Des activités forestières y sont réalisées régulièrement. Ces territoires sont également utilisés à des fins de chasse et de pêche. Sur le territoire de la Seigneurie Nicolas-Riou, l'Association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski inc. offre de l'hébergement en auberge ou en chalet, et des forfaits de chasse et de pêche en pourvoirie, notamment au lac des Vingt-Quatre Arpents. Le Club Appalaches possède les droits de chasse et de pêche en territoire public dans la zone d'étude (TNO Boisbouscache). Une partie de la zone d'étude fait également l'objet d'un projet de parc régional par la MRC des Basques.

Des érablières acéricoles sont dispersées sur le territoire, tant public que privé. Un refuge biologique et un écosystème forestier exceptionnel sont présents en terres publiques, et aucune infrastructure du parc éolien n'y sera implantée. Des sentiers de motoneige traversent le territoire à Saint-Mathieu-de-Rieux, à Sainte-Françoise et à Saint-Médard.



Le territoire est agro-forestier à Sainte-Françoise et à Saint-Médard et, dans une moindre mesure, à Saint-Guy. De nombreuses friches remplacent d'anciens secteurs agricoles.

La réserve faunique Duchénier borde le territoire au sud-est. Des emplacements de camping rustique y sont présents en bordure des lacs.

Parmi les espèces fauniques à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude, notons la tortue des bois, l'omble chevalier, le campagnol-lemming de Cooper, la couleuvre à collier et plusieurs espèces de chauves-souris.

## **9 Principaux impacts appréhendés**

L'étude d'impact sur l'environnement présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation, et au besoin des mesures de compensation, seront proposées afin de réduire ou éliminer ces impacts, lorsque ce sera possible. Le plan d'implantation des éoliennes et des chemins du parc éolien assurera sa conformité avec les lois et règlements applicables dans le cadre du développement d'un tel projet, notamment les RCI relatifs à l'implantation d'éoliennes des deux MRC.

Durant la phase construction, des impacts sont prévus sur les peuplements forestiers et les habitats fauniques en raison du déboisement. Ce dernier sera réduit au minimum, par exemple par l'utilisation des chemins forestiers existants, lorsque possible. La circulation sur les routes municipales avoisinantes pourrait entraîner des impacts sur la qualité de vie des résidents (soulèvement de poussières, bruit, circulation accrue). Le chemin d'accès au parc éolien sera déterminé de manière à réduire au minimum cet impact. Les activités de construction pourraient déranger ponctuellement les activités de chasse et de pêche sur le territoire, ce qui pourra être discuté avec les organismes et utilisateurs concernés.

Lors de l'exploitation du parc éolien, la distance d'implantation d'une éolienne par rapport à une habitation limitera les impacts sonores à ces sites. Des cartes illustrant la simulation de l'impact sonore du parc éolien seront réalisées et présentées à la population lors de la phase développement de projet. L'impact visuel du parc éolien dans le paysage sera évalué par une architecte du paysage, à partir des sites d'intérêt en périphérie du territoire, notamment le lac Saint-Mathieu. Des simulations visuelles permettront d'illustrer ces impacts.

Tel qu'il est demandé pour tous les projets éoliens au Québec, des inventaires de la faune avienne et des chauves-souris sont en cours de réalisation dans la zone d'étude, bien que les suivis dans les parcs éoliens en exploitation en milieu forestier montagneux au Québec rapportent généralement un faible taux de mortalité des oiseaux et des chauves-souris en lien avec les éoliennes. Les protocoles utilisés pour ces inventaires ont été approuvés par les responsables de la faune au ministère. Les résultats seront présentés dans l'étude d'impact sur l'environnement.

La réalisation du projet générera la création de plusieurs emplois, des revenus associés à la présence des éoliennes et aux permis de construction et des retombées économiques indirectes dans les municipalités concernées.

L'impact cumulatif éventuel du parc éolien avec les projets ou activités passés, actuels ou futurs, comme d'autres parcs éoliens, sera présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement.

## **10 Calendrier de réalisation du projet**

Les principaux travaux de déboisement, de construction des chemins et de coulage des fondations sont prévus en 2016. Les éoliennes seront érigées en 2016. La mise en service du parc éolien est prévue en décembre 2016 et/ou en décembre 2017 (possibilité de mise en service en 2 phases).

## **11 Phases ultérieures et projets connexes**

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure au projet ni aucun autre projet connexe.

## **12 Modalités de consultation du public**

Dans les derniers mois, des rencontres de type portes ouvertes avec la population et des rencontres ciblées avec les intervenants locaux ont été organisées afin de présenter le projet et de recevoir les commentaires. Des propriétaires des terres privées ont aussi été rencontrés. D'autres séances d'information et de consultation du public seront tenues à des phases ultérieures du projet. Divers intervenants ou groupes concernés par le territoire seront aussi rencontrés en cours de développement du projet.

*Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, au meilleur de ma connaissance, en date du 18 juin 2014.*

A handwritten signature in blue ink that reads "Alex Couture". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Alex Couture

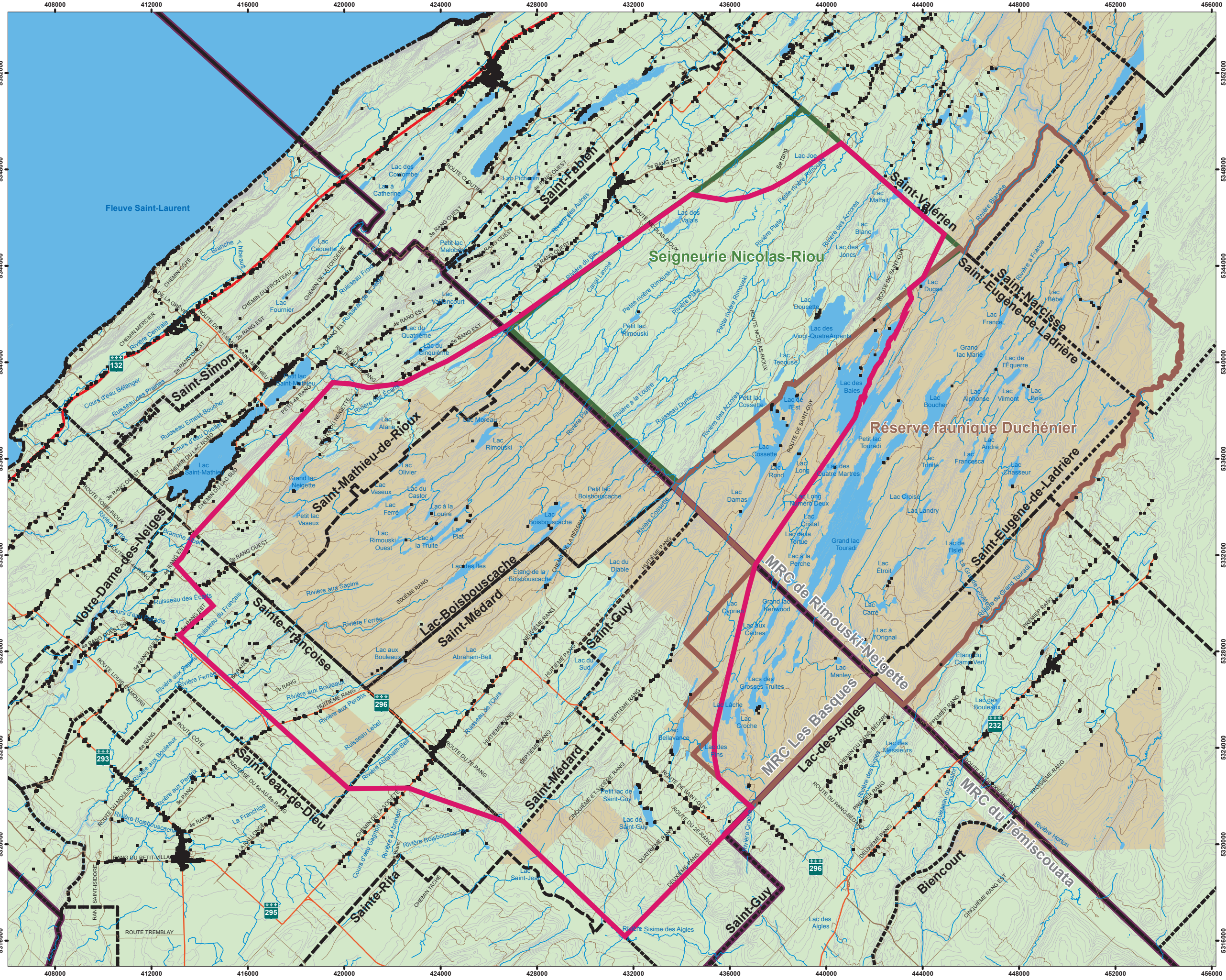
Directeur – développement de projets  
Développement EDF EN Canada inc.

## ***Annexe A Carte de localisation – Parc éolien Nicolas-Riou***



# Avis de projet

## Carte de localisation



- █ Zone de projet
- Réseau routier**
- Route 132
- Route secondaire
- Route pavée
- Route non pavée
- Hydrographie**
- ~ Cours d'eau permanent
- Plan d'eau
- Autres éléments**
- Bâtiment (BDTQ)
- Courbe de niveau (équid. 20 m)
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Réserve faunique Duchénier
- Seigneurie Nicolas-Riou (Solifor)
- Tenure publique
- Tenure privée







EDF EN Canada  
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4  
Canada

[www.edf-en.ca](http://www.edf-en.ca)